



LES PERSONNES « SANS LOGIS »

Leur « parole »

*Leur point de vue sur l'offre d'hébergement,
de logement, d'insertion et de santé*

RAPPORT 2 : ENSEIGNEMENTS ET SYNTHÈSE

Commande DRASS Midi-Pyrénées

Mantovani Jean
Albisson Amandine
Rafai Kadija
Souchois Cécile
Cayla Françoise

Décembre 2009

Sommaire

Avertissement	2
Rappel du matériel d'enquête	2
Les principaux enseignements de l'étude.....	3
A) Les conditions de la médiation.....	3
B) Une parole accessible et compétente	3
C) Face à un regard exogène souvent déqualifiant	4
D) Des « publics » qui se situent souvent hors ou à la marge des dispositifs institutionnels, dans des relations tendues aux opérateurs	5
E) Les « sans logis » : grandes disparités de profils	7
1 - Au regard des situations et trajectoires individuelles	7
2- En fonction des sites	7
F - La parole des « sans logis » dans le rapport à l'offre de réinsertion sociale, d'urgence, de veille sociale	9
1. Les personnes engagées dans un parcours de réinsertion sociale	9
2. Les propos négatifs sur les structures de réinsertion sociale	10
3. Les personnes rencontrées en « maison relais » ou formules apparentées dites « de stabilisation »	11
4. L'offre d'accueil d'urgence. Entre hébergement occasionnel, hébergement durable et permanent.....	14
G) L'innovation sociale par/avec les « sans logis »	15
H) Autonomie et de dépendance : individu et collectif	16
Pistes de réflexion et de préconisation	18
1. Associer plus étroitement les personnes sans logis à différents échelons	18
2. Développer l'animation	18
3. La formation des acteurs professionnels et bénévoles	19
4. La question de l'habiter	19
5. Susciter le débat public	20

AVERTISSEMENT

Le texte qui suit est **une synthèse** des résultats de l'étude « Les personnes sans logis » Leur « parole » dans un format que nous avons voulu relativement court. L'objectif est de tirer des propos recueillis auprès des personnes rencontrées **les enseignements** qui nous paraissent essentiels dans la perspective d'une réflexion partagée sur les limites actuelles des politiques de la « grande précarité » et sur les besoins de développement d'une action pour et avec les « sans abri », en insistant particulièrement :

- sur la prise de parole elle-même et ce qu'elle révèle du positionnement des personnes sans logis,
- sur les conditions de réalisation de l'enquête et les interrogations qui ressortent de nos choix méthodologiques,
- sur les propos qui se rapportent aux rapports entre personnes sans logis et acteurs sociaux et de santé,
- sur le rapport des personnes sans abri à l'offre de services dans sa diversité,
- sur les « systèmes de référence » des personnes, les valeurs et modèles qu'ils privilégient entre désir d'autonomie, contraintes liées aux situations de précarité et situations de dépendance plus ou moins subies.

Ces éléments devraient permettre de lancer un débat sur les orientations de l'action.

Dans le prolongement de cette étude et sur la base de 30 à 40 entretiens sélectionnés, un travail de nature toute différente sera réalisé afin de constituer des « **Portraits de personnes sans logis** » à partir de leur parole. L'objectif est de pouvoir restituer cette parole dans le cadre d'un forum régional pour l'Année européenne de la lutte contre l'exclusion et de rendre accessible au plus grand nombre cette publication.

Rappel du matériel d'enquête

- **110 à 120 entretiens réalisés** (*Nombre variable selon que l'on prend ou non en compte les entretiens qui ne se sont pas prêtés à l'enregistrement ou l'ont été partiellement ; selon que l'on considère ou non différentes rencontres avec d'anciens SDF, aujourd'hui acteurs publics*).
- **Sur sept des huit départements** : Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lot, Tarn et Garonne).
- **Dans 13 villes** : Auch, Cahors, Figeac, Foix, Lourdes, Millau, Moissac, Montauban, Pamiers, Rodez, Saint Girons, Tarbes, Toulouse.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ETUDE

A) Les conditions de la médiation

Elles ont été réunies dans la plupart des villes

Avec des acteurs qui se sont montrés en lien étroit avec les personnes et publics, et ont participé activement à susciter la rencontre.

Elles apparaissent parfois plus incertaines.

Certains acteurs se montrant en position plus défensive. Sinon parfois réticents face à la démarche de « prise de parole » des personnes sans-logis.

Parfois avant tout soucieux de sélectionner parmi les personnes sans logis.

Elles se situent entre deux pôles repérés de longue date

D'une part un regard exogène déficitaire et distancié sur les personnes et publics. Les acteurs « font pour » des « individus sans ... ».

D'autre part surtout parmi les acteurs les plus impliqués dans le développement de formules alternatives, une attitude plus affirmée de « faire avec » et de valorisation des ressources et capacités d'auto organisation des « sans-logis ».

Cette opposition ouvre à tous les positionnements intermédiaires de professionnels militants ou de militants professionnalisés...

Dans l'ensemble, le sentiment dominant qui ressort de l'enquête est que *les opérateurs*, y compris professionnels, *se montrent plutôt en position de fragilisation, sinon de précarité*. La complexité des problématiques qu'ils ont à traiter y participe autant que les incertitudes de statuts et de financement des politiques.

B) Une parole accessible et compétente

Il reste difficile de mesurer en quoi l'enquête n'a touché qu'une part particulière de la « population » des sans logis. Les refus exprimés l'ont été plus souvent en termes de souci de discrétion ou d'appréhension face au caractère institutionnel de la démarche (et donc plutôt sur des bases politiques). Mais les premiers enseignements tiennent à la qualité d'expression des personnes qui ont participé à l'étude ;

- Ces personnes s'inscrivent, pour la plupart, pleinement dans la modernité, au sens où elles font preuve d'une capacité certaine de verbalisation. La grande majorité, incluant des personnes qui nous ont été désignées comme éprouvant les plus grandes difficultés, ont un point de vue et une « parole » souvent très compétents sur leur parcours et trajectoire, sur leur milieu de vie et sur les dispositifs.

- Ces personnes font notamment preuve d'une connaissance pragmatique des conditions qu'imposent la vie sans logis que ne partagent les intervenants professionnels et bénévoles, souvent convaincus que les « sans abri » ont perdu prise sur leur environnement social. Il faut de la « ressource » pour vivre « à la rue », et rares sont les personnes rencontrées qui se montrent

dépendantes. Beaucoup au contraire font preuve d'une autonomie et d'une aspiration profonde à l'autonomie.

- C'est souvent en référence à ce modèle de l'indépendance que certains se situent hors ou à la lisière des dispositifs.

En rupture avec la tonalité générale dans laquelle est traitée la question de la « grande précarité », beaucoup s'appliquent à préciser en quoi vivre sans logis n'est pas chose facile, que l'on peut parler de savoir-faire et de culture de la vie sans logis. On entend par exemple Go 31 exposer comment il s'est construit une véritable spécialité dans l'ouverture et la gestion de squats, mais aussi Je 31 défendre fortement l'idée que les personnes SDF, et en particulier les jeunes, ont des ressources que d'autres ne peuvent revendiquer pour avoir préféré s'autonomiser « à la rue » et avoir su s'y organiser, plutôt que de subir les contraintes et donc se faire dépendants des dispositifs existants.

Rares sont ceux qui s'expriment sur le ton de la plainte, sur celui de la misère ou de la dépendance. Beaucoup affirment leur condition actuelle comme relevant d'un choix, au moins pour partie, et ce type de propos, énoncé sur le ton de l'affirmation que cette part de choix participe beaucoup à leur construction identitaire du moment. D'autres disent bien qu'ils subissent leur condition hors travail et hors logement, mais la tonalité majeure de leur est alors le plus souvent celle du savoir faire face.

L'intérêt qu'il y a à associer les personnes sans logis à la réflexion sur leur condition et à la définition des besoins et des orientations de l'action apparaît donc plus que jamais évident.

Il ne faut cependant pas suggérer qu'il serait facile d'inclure les « publics » dans les débats organisationnels, a fortiori sur la place publique. Différents obstacles sur lesquels nous revenons ci-dessous font penser que la participation des usagers devra se construire, et que cela demandera parfois du temps.

L'exemple du « campement du Canal », développé dans le premier rapport, montre par contre qu'il aura fallu peu de temps dans ce cas pour qu'émerge des figures de représentants des campeurs auprès de la Municipalité.

C) Face à un regard exogène souvent déqualifiant

Les propos de personnes sans logis tranchent souvent avec ceux de la plupart des opérateurs, dont la tonalité générale apparaît parfois très « déficitaire » (les personnes sans logis définies comme individus « sans », dont la parole n'est pas signifiante). Le décalage entre points de vue endogène et exogène apparaît souvent symptomatique des modes de catégorisation de la « grande précarité ».

Les difficultés rencontrées pour établir des relations d'enquête fondées sur la confiance tiennent pour beaucoup à cette tendance à la stigmatisation des personnes sans logis, certains intervenants n'ayant pas eux-mêmes établi les relations de confiance, d'alliance et de reconnaissance réciproque dans lesquelles se révèlent les « médiateurs-passeurs ». Une part significative des intermédiaires auxquels l'enquête a fait appel se sont toutefois révélés en mesure de jouer un rôle de véritable médiation, certains de façon tout à fait exemplaire, mais la majorité des opérateurs est apparue dans des relations aux « sans logis » marquées de non-dits, de malentendus, de mise à distance des « mauvais » SDF et de mise en avant de ceux qui sont tenus pour les plus méritants. Ces formes de discrimination au sein des « publics » renvoient avant tout au jugement que portent les opérateurs sur les comportements et conduites de des « sans logis ». Il semble que ces

attitudes traduisent **une certaine appréhension, sinon inquiétude**, qu'éprouvent certains intervenants face à une partie des personnes sans logis, en particulier face aux plus marginalisées. On tiendra pour significatif le fait que certains animateurs ou responsables de structures (d'hébergement, d'accueil, de travail de rue...) ont refusé de s'impliquer dans la démarche d'étude, considérant le plus souvent comme trop « risqué » de donner la parole aux sans abri. Le souci de maintenir un ordre fragile fondé sur des relations de tension, semble avoir prévalu dans certains cas.

D) Des « publics » qui se situent souvent hors ou à la marge des dispositifs institutionnels, dans des relations tendues aux opérateurs

Hors des personnes rencontrées en tant qu'hébergées dans un CHRS, ou dans un habitat de type « maisons relais », une des conclusions majeures de l'étude est que de nombreuses personnes sans logis se situent à la marge des dispositifs institutionnels, lorsqu'elles n'en sont pas exclues ou ne s'en excluent pas radicalement. Nombreuses sont ces personnes qui fréquentent ou ont fréquenté ponctuellement l'offre d'hébergement ou d'accueil d'urgence, sont en contact plus ou moins étroit avec des travailleurs de rue... mais le plus souvent dans un rapport d'externalité et de disqualification du travail social et médico-social, parfois formulé avec force.

La démarche d'enquête a parfois consisté à aller à la rencontre de personnes et de collectifs informels de sans abris hors les murs des structures d'accueil (par le biais du travail de rue associatif, auprès de squatteurs, des campeurs du Canal...). En général, les personnes contactées se sont déclarées très peu demandeuses vis-à-vis des structures.

Dans l'ensemble, le phénomène du sans-abrisme semble bien, en Midi-Pyrénées comme ailleurs, comporter aujourd'hui une part invisible très importante, qui « échappe » aux politiques en vigueur et en situe les limites.

Ce constat constitue le pendant du précédent : les relations entre opérateurs et « publics » se placent souvent dans le registre de la méfiance réciproque. Il est même difficile de parler de « publics », s'agissant des sans abri qui se disent les plus déterminés à se tenir à distance des services.

Les propos de rupture les plus marqués sont souvent le fait de personnes et de collectifs qui s'inscrivent soit dans l'action militante, en quête d'alternatives de vie et d'auto organisation, soit en référence à un modèle du vivre autonomie, autodéterminé, non dépendants vis-à-vis des institutions, que beaucoup pensent pouvoir réaliser « à la rue », en squat, en habitat de fortune... mieux que dans le rapport à l'offre d'hébergement, malgré toutes les contraintes rencontrées. Avec des mots différents, beaucoup évoquent les rapports qui se sont installés en parlant de « profond malentendu » entre les « travailleurs sociaux » et les personnes sans abri.

L'offre des « foyers », plus largement l'offre des dispositifs de l'urgence, est au cœur de cette mise en cause. Elle est décrite comme ne garantissant pas l'intimité, la dignité des personnes, synonyme d'insécurité, dans les relations entre les sans abri, et de contrainte arbitraire dans les relations aux opérateurs. Les lieux d'hébergement sont souvent décrits comme difficiles d'accès (dans les plus grandes villes), inhabitables du fait des conditions d'accueil au jour le jour, et participant plus à reproduire l'exclusion qu'à chercher à en rompre le processus.

La question sociale et de santé

Globalement, les résultats de l'étude conduisent à renouveler un propos général sur **les conditions d'accès des personnes sans logis à la citoyenneté, au lien avec les non SDF, aux services et aux institutions, à la santé, aux soins**

Nombreuses sont les personnes interviewées qui représentent leur cadre de vie comme constituant un « monde » à part. Il y a le monde des SDF, des gens de la rue, et l'autre monde, celui des habitants, celui des services, celui des institutions. Les entretiens parlent souvent de fossé et de différence essentielle entre les deux.

Cette représentation suffit à situer le niveau d'accès des sans logis à la citoyenneté.

La recherche sur les inégalités de santé et d'accès à la santé a souvent montré que les éléments de la liste ci-dessus se situent en continuité. A moindre statut de citoyenneté, moindre accès aux supports sociaux, c'est-à-dire aux liens sociaux informels sans lesquels l'accès aux institutions et à la santé ne sont pas assurés au même niveau que dans les autres composantes sociales. La recherche en santé publique a aussi régulièrement montré comment la qualité de l'accès aux soins dépend fortement de l'entourage de la personne, du soutien sur lequel il peut compter, des conseils des proches, de ses liens avec l'univers de la santé, du sentiment qui en découle d'être en phase avec l'offre de santé et de soins et qui justifie de se préoccuper de sa santé...

Ce propos apparaît plus que jamais essentiel. Au sens sociétal, il renvoie à la question de la médiation sociale, et donc au statut du travail social, de santé et de soins.

Derrière ce que les sans abri formulent de leur réticence à faire appel aux institutions et aux services, de crainte de perdre ce qu'elles arrivent à préserver de leur autonomie malgré ou grâce à leur condition de vie à la marge de la société, se profilent d'autres formules qui disent qu'il y a aussi **de la réticence à se mobiliser pour le soin**. La question de l'accès aux soins prend donc rang de question test. Les réponses que l'étude a enregistrées peuvent se répartir en quatre catégories principales ;

- les plus jeunes peuvent le plus souvent se dire « en bonne santé » et clore ainsi la discussion sur leur consommation de soins, en spécifiant que leurs rares contacts avec des soignants font suite à une blessure accidentelle. Il n'en ressort pas moins à l'analyse que la consommation régulière d'alcool et/ou d'autres toxiques ne prédispose pas à entretenir des liens réguliers avec un ou des soignants.
- C'est dans les classes d'âge intermédiaires que le phénomène de réticence est le plus patent. Beaucoup disent leur appréhension sinon leur refus de soins, parfois même en cas de pathologie importante ou de dégradation importante de leur état général. Participe à cette attitude un 'complexe » lourd, fait de « honte sociale », de crainte... Certains parlent de mort prochaine.
- Les plus âgés sont plus souvent confrontés aux pathologies chroniques, et beaucoup ne se représentent plus en mesure de continuer à vivre autonomes hors logement. Ils sont plutôt demandeurs de soins, et cherchent à se mettre à l'abri en structure médicalisée, ou au moins protégée... et apparaissent confrontés aux insuffisances de l'offre.
- La quatrième modalité renvoie aux structures auto organisées en collectif. Comme le montre l'expérience d'habitat différent, l'insertion dans un groupe et la collégialité peuvent beaucoup participer à normaliser les relations de soins. Le collectif a établi des relations privilégiées avec différents médecins libéraux ou hospitalier, y compris dans des liens de réseau.

E) Les « sans logis » : grandes disparités de profils

1 - Au regard des situations et trajectoires individuelles

L'ensemble des personnes « sans logis » se confirme comme de plus en plus hétérogène.

L'étude a permis de refléter au moins pour partie cette hétérogénéité. En attirant plus particulièrement l'attention sur différents « profils » :

- de jeunes sans perspective d'insertion
- de moins jeunes ayant connu un parcours particulièrement chaotique entre ruptures familiales, difficultés avec la justice...
- d'anciens actifs encore relativement jeunes, sans plus de travail ni de logement,
- des personnes précarisées à un âge plus avancé encore, suite à rupture familiale, problème de santé surajouté, déclassement professionnel...
- des SDF de longue date, clochards isolés, qui ont atteint un âge peu compatible avec la vie à la rue...
- de jeunes femmes avec ou sans enfant
- d'étrangers en situation administrative précaire : situations d'incertitude, parfois en dépit de la loi.

Voir demandeurs d'asile à Moissac, parents d'enfants malades à Toulouse, ...

Cette étude ne s'étant pas particulièrement focalisée sur les situations d'étrangers précaires, **c'est toute la dimension structurelle et sociétale du phénomène de précarisation qui est donc mise en lumière**

Les constats les plus marquants tiennent :

- dans le nombre significatif des **personnes qui ont durablement vécu hors de tous dispositifs, ou restent encore inconnus des offreurs d'hébergement d'insertion.**
- dans la porosité des dispositifs de l'urgence (115, accueil de jour, veille sociale...) devant un nombre grandissant de personnes.
- dans la perte précoce des supports familiaux qui est une composante très fréquente des trajectoires de précarisation.

2- En fonction des sites

Les spécificités locales tiennent à différentes dimensions :

- Disparités :
- de tissu urbain
 - d'attractivité urbaine
 - de l'offre de services
 - du rapport entre intervenants et publics

Il est difficile de faire appel à l'étude pour dresser une typologie des villes de la région en matière de traitement de la question du sans-abrisme. Les effectifs d'enquête sont bien trop limités pour cela. On peut toutefois poser quelques constats :

La disparité principale renvoie évidemment au contraste entre la métropole régionale et l'ensemble des villes moyennes.

Ce n'est pas un phénomène proprement régional : les grands pôles d'activité et de compétences attirent autant les actifs les plus employables que les chômeurs ou personnes « précaires ». On entend JC 31 lorsqu'il évoque son retour en France après plus de 20 ans de carrière dans les pays pauvres en disant avoir choisi Toulouse à la suite de la lecture d'un article de presse qui situait la ville aux premiers rangs des pôles hospitaliers. De retour en France, malade et sans logis, il a intégré une structure médicalisée au moment de l'enquête. D'autres disent avoir été attiré par Toulouse, la ville jouissant d'une image positive auprès des « grands précaires » comme des moins précaires.

L'essentiel de ce que nous disons concernant l'excédant de la demande et les limites de l'offre, la profondeur du phénomène « sans abri »... concerne tout aussi évidemment la ville de Toulouse.

A contrario, certaines des personnes interviewées disent s'être orientées plutôt vers les villes moyennes et petites, où elles disent avoir trouvé des conditions de vie moins dures que dans les grandes villes, avoir pu établir des relations de meilleure qualité avec les acteurs des dispositifs, parfois une plus grande tolérance envers les « SDF ». Les résultats de cette enquête confirment ceux de travaux précédents, qui avaient montré que Toulouse est vécu par certains des sans logis comme une ville dure, fermée, au sens où elle n'offre plus guère d'interstices urbains accessibles aux sans abri, et où l'offre est particulièrement difficile d'accès.

Dans le Lot, dans l'Aveyron, les dispositifs sont de plus petite envergure, mais ils semblent qu'ils soient loin de l'embolie des dispositifs toulousains. On verra plus bas que la mise en œuvre des maisons relais a permis de faire accéder des personnes depuis longtemps clochardisées à un logement digne de ce nom, dans des conditions qui n'ont guère d'équivalent à Toulouse.

Dans les plus petites villes, comme Millau, Moissac ou Figeac, les entretiens semblent indiquer que les relations entre les « publics » et les intervenants sont de proximité plus grande que dans les grandes villes, plus souvent fondées sur des liens interpersonnels. C'est aussi dans ces petites cités que la visibilité du phénomène SDF apparaît la plus faible, certains parlant même de moindre stigmatisation, de moindre pression sur les personnes et les structures d'accueil, dans un tissu urbain ancien lui-même plus accessible aux plus pauvres.

L'expérience d'enquête à Auch, orientée sur les squats urbains, montre que cette ville offre un double visage, de chasse récurrente aux clochards du centre-ville, initiée notamment par la police nationale, et de relative accessibilité pour des expériences d'habitat collectif autogéré..

Lourdes offre aussi un profil particulier, de ville attractive pour un nombre conséquent de personnes sans logis, du fait du pèlerinage et des emplois saisonniers qui s'y attachent. L'offre d'hébergement reste cependant très limitée, les habitants sans logis cherchant à se situer hors saison dans l'important parc vacant et vétuste.

F - La parole des « sans logis » dans le rapport à l'offre de réinsertion sociale, d'urgence, de veille sociale

L'analyse de la parole des sans logis dans leur rapport aux dispositifs demande d'entrer dans le détail de leurs composantes pour engager une réflexion d'actualité sur les besoins fondée sur une meilleure connaissance des logiques et aspirations des personnes.

1 – Les personnes engagées dans un parcours de réinsertion sociale

Il n'est pas possible de généraliser les propos des personnes qui séjournent ou ont séjourné dans un Centre d'Hébergement pour Réinsertion Sociale du fait de la diversité grandissante des établissements qui relèvent de ce statut. Certains d'entre eux s'inscrivent plutôt dans l'accueil d'urgence (par exemple Riquet à Toulouse), d'autres, le plus souvent dans les villes moyennes assurent la double fonction de réinsertion et d'accueil d'urgence, sinon un ensemble très large de prestations. Nous nous référons ici à la parole des personnes sur les établissements qui proposent un hébergement en chambre individuelle ou assurent un véritable travail social de réinsertion.

Les propos des personnes sur la structure CHRS où elles sont hébergées et sur l'accompagnement social qui leur est proposé sont généralement très positifs. Sont valorisés à la fois :

- Les qualités de l'habitat dès lors que les personnes ou familles disposent d'un espace privatif.
- La qualité du travail social que réalisent les équipes. Le sentiment le plus souvent exprimé est d'avoir trouvé dans cette formule tout le soutien nécessaire, et surtout une bonne qualité de relations avec les travailleurs sociaux en présence. Certains anciens usagers disent même le plaisir qu'ils éprouvent à entretenir des relations avec les professionnels (voir D. 09 par exemple).
- Les relations entre résidents sont également souvent valorisées, certains disant avoir établi des liens privilégiés avec d'autres personnes accueillies. La plupart des hébergés que nous avons rencontrés se distinguent eux-mêmes très fortement du commun des « sans logis », de ceux qui n'ont pas su trouver place et se conformer aux règles de la réinsertion sociale. Ils se cultivent volontiers comme faisant partie d'un petit contingent d'élus, qui se reconnaissent entre usagers partagent les mêmes perspectives de retour à une vie normée.

« Les trois-quarts des personnes elles sont pas là, ceux qui sont SDF dans la rue, c'est parce que le problème c'est l'encadrement quoi. Pour la surveillance, c'est le truc il a des dossiers, on est surveillé c'est normal parce qu'il y a un paquet d'embrouilles mais, mais c'est pour ça que les trois-quarts des gens viennent pas » F2

Ce sont les équipes de travailleurs sociaux qui ont proposé aux personnes que nous avons rencontrées de participer à l'étude, souvent (mais pas toujours) dans le sens d'une sélection d'usagers bien insérés au sein de la structure. Il n'en reste pas moins que les propos de personnes hébergées confortent la réinsertion sociale dans sa fonction historique de « rattrapage » de situations et de parcours de précarisation marqués par la perte du lien au travail et par la perte de logement. Les entretiens confirment que les personnes rencontrées se définissent le plus souvent, non pas comme « grands précaires », au sens que cette désignation implique de forte marginalisation, mais comme ayant connu **un ou des accidents dans un parcours normé de travail et de logement**. Le fait est que la plupart des « sans logis » que nous évoquons ici

travaillaient dans un passé plus ou moins récent, habitaient de façon autonome, avant de perdre les liens nécessaires à la poursuite de leur trajectoire sociale d'insertion.

Rappel :

L'origine de la création des centres d'hébergement et de réinsertion sociale peut se trouver dans la loi du 13 avril 1946. Ce texte décidait en effet la fermeture des maisons de tolérance et tendait au renforcement de la lutte contre le proxénétisme. Il prévoyait également l'aménagement d'établissements destinés à accueillir les personnes se livrant précédemment à la prostitution en vue de leur reclassement.

Ainsi se développèrent les centres de reclassement féminin dont certains existaient avant la loi d'avril 1946. Leur accès a ensuite été progressivement étendu aux personnes sortant d'hôpital ou libérées de prison. Il s'agissait alors de faciliter la réinsertion de personnes ne disposant pas de relais à leur sortie et d'éviter que l'absence de logement ne compromette leur rétablissement.

*Puis les **vagabonds aptes au reclassement** ont été concernés et enfin en 1974, tout adulte ou famille en difficulté sociale. La loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions rappelle que « bénéficient », sur leur demande, de l'aide sociale pour être accueillies dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale publics ou privés les personnes et familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale ». La loi modifie également les missions des CHRS en les élargissant : accueil de jour, mission de coordination et de veille sociale, etc.*

Les entretiens réalisés confirment cependant que le dispositif de réinsertion sociale reste peu accessible aux personnes qui se montrent le plus durablement « sans abri », et plus largement à tous ceux qui ne situent pas dans une perspective de réinsertion normative. On rappellera que les CHRS de Midi Pyrénées accueillent une faible proportion de sans abri venant directement de la rue (de l'ordre de 10%), la majorité venant, comme la plupart des personnes interrogées, soit d'une autre structure, soit du logement autonome.

2 - Les propos négatifs sur les structures de réinsertion sociale

Ils émanent rarement de personnes hébergées en CHRS au moment de l'enquête, sauf à considérer les structures qui accueillent dans les conditions comparables à celles de l'urgence : chambres à deux lits ou plus. Dans ce cas, se sont clairement les conditions d'hébergement qui sont mises en cause, celles de la cohabitation forcée, en des termes dont nous donnerons les détails dans la partie consacrée à l'accueil d'urgence.

Les formulations les plus négatives sont essentiellement le fait de personnes qui ont été rencontrées hors CHRS, qui ont ou non séjourné en CHRS dans le passé. Et donc dans des rapports différenciés à l'offre :

- certains regrettent d'avoir vu leur demande considérée comme irrecevable : « moi, on ne m'a jamais rien proposé » (Fb 31). Beaucoup disent combien ils se sentent considérés comme « inaptes au reclassement », pour reprendre les termes de la définition ci-dessus, non sans se représenter eux-mêmes comme tels.

- d'autres qui ont fait l'expérience d'un passage en CHRS mais leur période de réinsertion n'a pas débouché sur un accès durable à un logement, ni sur une insertion économique. Ils expriment alors le fait d'être « revenus à la case départ », à la rue, en squat ou habitat de fortune.

Ces personnes ne mettent donc pas en cause la fonction de réinsertion sociale en tant que telle, seulement le fait que le dispositif se montre dépassé par l'ampleur des phénomènes de précarisation, et en particulier par les difficultés rencontrées dans l'accès à un logement conforme à leurs aspirations, lesquelles ne font pas nécessairement de l'habiter autonome.

S'exprime par là *une demande d'accompagnement social de qualité*, en mal d'équivalent hors CHRS.

- il reste que les propos les plus négatifs émanent de personnes, nombreuses dans notre corpus, qui n'ont qu'une vision très floue de ce qui distingue la fonction de réinsertion sociale de l'offre d'accueil d'urgence. On reviendra plus loin sur cette tendance forte à globaliser l'ensemble de l'offre d'hébergement derrière un terme unique : « les foyers », le plus souvent pour dénigrer l'offre existante.

3. Les personnes rencontrées en « maison relais » ou formules apparentées dites « de stabilisation »

Ces formules sont d'apparition récente, l'offre encore limitée et hétérogène (entre appartements éclatés et véritables « maisons » organisées).

C'est à la fin de la période d'étude que la démarche a pu prendre la mesure de ce type de formules et en apprécier les apports. C'est donc au cours de cette dernière phase, correspondant au temps d'investigation dans les départements du Lot, du Tarn et Garonne et de l'Aveyron, que nous avons orienté notre regard sur les expériences relevant de ces définitions. Les premières rencontres n'avaient jusque là révélé qu'un très petit nombre de personnes inscrites dans ces formules. Et encore, les quelques exemples toulousains renvoient à des établissements dont il reste difficile de montrer qu'elles répondent aux modèles fondateurs des maisons relais :

Structure de petite taille, offrant un hébergement (ou mieux, un logement) individuel et des espaces communs d'échanges. Accueil « à bas seuil d'exigence », sans limitation de durée et sans obligation d'engager une démarche de réinsertion. Régulation interne et accompagnement des résidents assurés par un hôte ou une hôtesse, qui assure une présence régulière, en lien avec les autres composantes des dispositifs urbains.

Ce modèle n'est que rarement réalisé à ce jour, notamment en ce qui concerne la forme structurale (en fait de logements multiples dans un même bâtiment, il s'agit parfois d'appartements « éclatés »), et l'encadrement (souvent : suivi à distance et plus ou moins régulier assuré par une association),

L'accompagnement social que propose ce type de formule n'est donc pas celui de la réinsertion sociale. Le public mobilisé non plus.

Accéder à un habitat en maison relais et autres places de stabilisation

C'est donc dans les villes moyennes et petites que l'enquête est le mieux parvenu à faire s'exprimer les nouveaux habitants des formules du type « maison ou appartement relais »,

« places de stabilisation »... Ces formules ont pris des avatars qui peuvent s'avérer assez différents d'un site à un autre et jusque dans une même ville, autant :

- Dans les formes de l'habitat proposé :
 - Appartements « éclatés »,
 - Plusieurs appartements dans un même immeuble,
 - Formes plus proches de la définition de la « maisons » (chambres individuelles ou T1 dans un immeuble offrant des espaces communs)...
- qu'en matière d'accompagnement social et de régulation de l'usage des lieux entre formes :
 - de suivi à distance par une équipe « éducative »,
 - de mise en œuvre d'un travail d'hôte ou d'hôtesse dans des locaux partagés.

Le contexte de ces villes révèle certaines situations, moins visibles en métropole. Des publics qui ont longtemps « échappé » à l'offre d'insertion/réinsertion et qui sont peu demandeurs, sinon très ponctuellement, de « prise en charge » par les structures d'urgence. C'est encore la logique de la « mise à l'abri » qui s'en trouve questionnée, logique qui considère les SDF comme nécessairement captifs de l'offre d'urgence, alors que nombre d'entre eux se sont longtemps situés hors de ce type d'offre.

Profils de personnes sans logis vieillissantes

Les formules de maison relais et places de stabilisation, mises en œuvre dans plusieurs villes de Midi-Pyrénées semble se confirmer comme de nouvelles opportunités ouvertes pour de nouveaux publics jusque-là hors logis.

Apparaît plus particulièrement la figure des « grands précaires » d'âge avancé.

Ils ont entre 45 et 65 ans dans notre corpus. Ils répondent au plus près aux tentatives de définition des « grands précaires ».

Ces « anciens de la rue » ont longtemps vécu autonomes hors de tout logis, mais se montrent aujourd'hui en perte d'autonomie. Ils se disent fatigués de leur situation sans abri, et peu pressés de quitter l'appartement auquel ils viennent d'accéder récemment.

Ils ont été, et demeurent souvent, de gros consommateurs d'alcool, ce qui suffisait en général à les exclure des dispositifs de réinsertion sociale.

Ils ont connu des trajectoires de vie complexes, marquées par de grosses ruptures (non seulement avec leur milieu familial d'origine, mais aussi dans l'accumulation de difficultés liées à des contentieux juridiques, un gros endettement...)

Ils se disent comme par le passé en quête de « tranquillité », mais en fait en recherche de solutions nouvelles pour « sortir » de la rue, qui puissent répondre à leur souci de se ménager un espace d'habiter plus « tranquille » :

« J'aimerais bien me trouver un petit appartement () comme ça moi je serais tranquille ».D46.

Il faut entendre ce type de propos, bien connus de la gérontologie sociale, pour ce qu'elle reflète du sentiment du vieillir : sentiment de ne plus pouvoir se projeter comme habitant de la rue, de ne plus vouloir continuer dans les mêmes conditions.

Autrement dit, ils s'inscrivent aujourd'hui moins que jamais dans les perspectives que se sont données les politiques de la réinsertion et de l'insertion « économique ». Pour avoir figuré de longue comme prototype des « publics » réputés ne pas pouvoir trouver place dans les structures d'insertion, ils se réfèrent aujourd'hui à d'autres modèles, qui en appellent surtout au respect des

plus âgés. Leur « demande » peut paraître minimale ; « ici ça me suffit pour l'instant...tant qu'on m'embête pas, je m'en fous, je suis tout seul, tout seul avec mon clebs. ». Mais les propos disent bien les attentes : disposer d' « un appart », à soi, un chez-soi, un espace d'intimité.

Dans la plupart des cas, les personnes ne mesurent guère en quoi la chance nouvelle qui leur est donnée d'accéder à un espace de relative indépendance tient à une expérimentation sociale.

Dans l'ensemble, c'est la fonction même de ces nouvelles formes d'habitat qui s'en trouve parfaitement légitimée et validée et en même temps le principe du « housing first » pour ce qu'il permet de construire de nouveaux publics.

Les entretiens prouvent comment le simple fait d'avoir trouvé à habiter permet d'ouvrir d'autres perspectives de normalisation.

Pourtant, depuis l'entrée dans les lieux, certains ont recommencé à parler de rechercher du travail, d'autres disent leur volonté de passer ou repasser un permis de conduire, d'apurer des dettes...

Tous disent le sentiment qu'ils ont d'être aujourd'hui en train de remonter la pente.

On ne s'étonnera qu'à moitié de voir ces hommes souvent réputés ne pas pouvoir habiter entre quatre murs avoir renoué aussi rapidement avec le logement normé. Certains disent leur propre étonnement eux-mêmes : « *avant, (j'avais) toujours l'habitude de dormir sur un banc avec un duvet, et que je me suis retrouvé dans un appartement je me suis dis oh !, il va falloir recadrer là !* ». G12

Le suivi engagé par l'équipe est de plus ou moins grande proximité, mais il est évident que nous sommes bien loin de ce que proposent les CHR. Il apparaît cependant répondre aux attentes de la plupart, moins en quête d'insertion que de disponibilité.

La relation qui s'est établie avec les intervenants est le plus souvent personnalisée. Ph46 évoque « *la petite* » qui participe au suivi... « *une sorte d'éducateur, un truc comme ça* ». La plupart positivent « l'écoute », la sollicitude (nouvelle) dont ils font l'objet de la part d'opérateurs dont le statut reste difficile à situer, mais qui sont « gentils », « humains »,...

Reste différentes questions en suspens :

- la question de l'activité et de l'inscription dans la vie collective,

« *Je vais jouer aux boules avec les copains.* » dit G12, après avoir précisé qu'il doit au fait d'habiter d'avoir rebâti des relations d'amitié.

Do 46 reparle de son ancienne activité de pêcheur à la ligne, mais il n'a jamais pratiqué dans le Lot : « *j'irai faire un tour.... On verra bien... Sinon il y a rien à faire ici...* »...

- Plus largement, celle de l' « insertion » des laissés pour compte des dispositifs de l'insertion.

A terme plus long, celle des capacités des structures d'accueil gérontologique, ou de structures d'accueil plus adaptées, de faire face à la situation de vieillissement des « anciens » de la rue, entre perspective de multiplication des « morts à la rue » et perspectives d'adaptation de l'action médico-sociale.

La création des maisons relais et autres formules de stabilisation ouvre des voies nouvelles, et d'abord un débat sur lequel nous nous arrêterons plus longuement dans la partie consacrée aux préconisations. On verra cependant tout de suite dans les formules que nous venons de citer une illustration de l'intérêt que portent les pays anglo-saxons et d'autres aux principes du « housing first » : habiter d'abord.

La logique qui consiste à soumettre des personnes marginalisées à l'obligation de se normaliser avant de prétendre accéder à un logement autonome a fait la preuve de sa perversité en France comme ailleurs : les conduites addictives, la présence de chiens, les attitudes d'abandon... ont longtemps justifié le classement des personnes concernées dans la catégorie des « non insérables », et leur exclusion du logement.

Le principe du « housing first » renverse cette logique. Il considère qu'il n'y a pas d'insertion possible sans accès à l'habiter, que tout peut redevenir possible à partir du moment où l'obstacle du logement est levé. Il ne s'agit donc plus de poser la « grande précarité » dans l'alternative étroite entre hébergement pour réinsertion et hébergement d'urgence pour mise à l'abri, mais de considérer le véritable logement comme passage obligé et « premier ».

4. L'offre d'accueil d'urgence. Entre hébergement occasionnel, hébergement durable et permanent

Ceux qui n'ont pas trouvé place dans les structures de réinsertion ont souvent de l'offre d'accueil et d'hébergement au sens large une vision très floue.

Les (rares) contre exemples renvoient à l'évolution en cours de certaines structures d'hébergement d'urgence vers un hébergement plus durable, qui permet d'engager un travail social.

Certains hébergés réguliers ou permanents en centres d'hébergement d'urgence disent comment ils trouvent aujourd'hui leur compte dans une certaine stabilisation, et dans des relations de qualité avec les accueillants.

Mais une forte majorité d'usagers ponctuels, ou d'anciens usagers ne souhaitant plus faire appel à ce segment de l'offre, exprime sur l'offre de l'urgence un regard très négatif : difficultés d'accès, accueils de très courte durée, vols, agressions, bagarres, conflits avec les hébergeants, expulsions...

De fait, c'est surtout *le déficit d'accompagnement et de suivi social* qui est régulièrement visé, confirmant qu'il existe une demande insatisfaite de travail social adapté. L'intervention en urgence est souvent désignée comme participant à entretenir les personnes dans leur situation et leur parcours de marginalité.

Les structures d'accueil de jour occupent toutefois une place spécifiques, en tant que formules accessibles au plus grand nombre de ceux qui se tiennent en retrait de l'hébergement d'urgence, y compris en période hivernale.

Les limites du 115 (surtout à Toulouse), plus largement celles de l'information lorsqu'elle ne débouche pas sur des propositions satisfaisantes, parfois même celles du travail de maraude, sont également désignées.

Au regard d'études antérieures, les dernières années semblent avoir été marquées par une forte diversification des profils de personnes sans logis, et surtout par une radicalisation des relations entre elles. Il est devenu difficile pour une majorité de plus en plus importante de se reconnaître entre soi et dans des locaux de promiscuité contrainte.

G) L'innovation sociale par/avec les « sans logis »

Les précurseurs qu'ont été les militants du GAF continuent à développer leurs projets, mais toujours à la marge de l'action institutionnelle : auto constructions, soutien aux initiatives individuelles (de campeurs, de squatters, ...).

On a cependant vu que le travail social que développe le collectif trouve progressivement à se professionnaliser. Certaines des personnes rencontrées se situent ainsi sur des trajectoires d'anciens SDF, devenus non seulement « habitants différents », mais aussi, ce qui va de pair acteurs impliqués dans la définition de projets et dans leur mise en œuvre.

A Tarbes, l'évolution du collectif Zon'Art est également exemplaire et sa dynamique assez comparable : de simples squatters, devenus acteurs, dans des relations qui se sont progressivement construites avec les intervenants locaux, jusqu'à faire de certains des promoteurs de la formule des acteurs à part entière qui entretiennent des liens de grande proximité avec d'autres sans logis, puis de se professionnaliser en partie dans la réalisation de projets partagés et dans l'accompagnement des SDF, entre opérateurs sociaux, acteurs sociaux culturels et militants.

Les derniers mois ont été en outre marqués par deux évènements majeurs :

- A Auch, la normalisation d'un squat,
- A Toulouse, la mutation du « campement du canal » en trois habitats de type maisonnée.

La Municipalité a dans les deux cas joué un rôle essentiel, en acceptant de négocier sur le devenir de ces situations de squats ou d'occupation d'espaces publics, en prenant en compte les projets formulés par les habitants sans titre, en s'engageant dans une régulation des lieux avec les habitants eux-mêmes et en mobilisant des médiateurs...

L'analyse rétrospective des expériences toulousaines et tarbaises, et aussi les monographies d'entretiens réalisées à Auch et auprès des acteurs du « campement du Canal » confirment encore si nécessaire que ce type d'alternatives d'organisation et d'auto construction recèle des modèles non seulement pour l'action militante, mais aussi pour l'action publique.

Historiquement, les formules de « maison relais » doivent beaucoup à l'expérimentation sociale de l'« Habitat Différent » et à celle du Groupe Amitié Fraternité de Toulouse, parmi les précurseurs à l'échelle nationale. Un nombre limité de personnes disposant d'un logement autonome dans une maison, la régulation des rapports au quotidien confiée au groupe de cohabitants sous le regard d'un « responsable de maison », collégialité dans la définition des orientations de l'association, dans la genèse et le soutien aux initiatives individuelles... Les valeurs essentielles sont celles de l'autonomisation et l'autodétermination des acteurs : « *c'est nous qui gérons* » An 31. Preuve que la nécessaire diversification de l'offre d'habitat doit s'inspirer de ce type d'initiative.

Ces expériences montrent aussi qu'il peut émerger des espaces pour d'autres formes de travail social, et plus largement pour une redéfinition des attendus et des contenus d'un travail social adapté aux personnes sans logis, moins en tant que « publics » qu'en tant que sujets de l'action

H) Autonomie et de dépendance : individu et collectif

Nous avons déjà soulevé à plusieurs reprises les constats d'étude concernant la thématique de l'autonomie et de la dépendance. Nous prolongeons notamment ici le propos engagé dès les premiers titres de ce rapport de synthèse.

De multiples exemples au fil des entretiens ont montré que c'est sur ce sujet que les décalages se montrent régulièrement les plus profonds entre point de vue des personnes sans logis et point de vue des intervenants. On mesurera mieux la profondeur du malentendu en pointant qu'il ne s'agit pas d'une simple divergence de vue, mais de vues totalement contradictoires : ce qui est « autonomie » pour les uns (par exemple pour les structures qui recrutent les individus considérés comme les plus « autonomes », les plus « insérables »), signifie « dépendance » pour les autres (en l'occurrence pour la plupart des « SDF », qui considèrent plutôt que ces structures sont avant tout destinées à « ceux qui ont besoin d'assistance » F12. Réciproquement, les contacts initiaux avec les professionnels du secteur ont montré que ces derniers définissent bien souvent les « exclus » ou « SDF », comme dépendants, dépendants des dispositifs, objets de l'action plus que sujets. Dans le même sens, le fait de recueillir la « parole » propre et « autonome » des personnes sans logis n'a guère de sens pour certains intervenants, qui considèrent que les propos de « grands précaires » comme déconnectés de la réalité, incompetents, sinon délirants.

L'univers du « sans-abrisme » souffre de ces querelles de paradigmes, dans lesquelles les parties en présence, acteurs professionnels et bénévoles d'un côté, personnes sans logis de l'autre, se renvoient des points de vue souvent diamétralement opposés.

Le fait est que la plupart de ceux qui disent avoir besoin d'un soutien organisé et structurant ont été le plus souvent rencontrés au sein des dispositifs qui offrent à la fois hébergement et accompagnement social. Ainsi ce quadragénaire qui a perdu prise sur le travail et le logement et qui dit avoir trouvé dans un CHRS, les soutiens dont il avait besoin pour tenter de se rétablir dans une vie normée : « *J'avais besoin de ces temps de repère, qui sont signifiés, qui sont bien contractuels, qui sont signés* ». P12. Non seulement il accepte les règles qui lui sont imposées, mais il fait de sa capacité à les respecter ce qui le distingue de la majorité des autres personnes sans logis.

Il faut aussi évoquer des exemples de personnes que l'on pourrait aisément qualifier comme « en perte d'autonomie », notamment parmi les SDF de longue date qui ont trouvé récemment place en maison relais. H12 fait partie d'entre eux et a trouvé dans l'accès au logement et dans le rapport aux éducatrices en charge de l'accompagnement de la formule, une matière nouvelle à révision identitaire : « *ça me déstresse et ça me détend parce que je sais qu'elles (les éducatrices) seront toujours là, et que la maison relais sera toujours là* ».

Mais les plus jeunes cultivent souvent une attitude d'hyper autonomisation : faire par soi-même, y compris dans les pires conditions. Avant d'accéder à une place de stabilisation, cette jeune femme a déjà vécu en squat semi-rural avec une amie, en négociant avec le propriétaire du pigeonier dans lequel elles s'étaient installées, puis dans un camion avec son nouvel ami (46). Comme de nombreux autres, elle a expérimenté l'univers des possibles qui s'offraient à elle, contrainte dans l'injonction paradoxale entre se construire soi-même et devoir compter sur d'autres : « *j'essayais de me prouver que je pouvais faire quelque chose moi-même* » dit par exemple G12, qui résume toute la contradiction.

D'autres encore se disent lucidement en quête des soutiens qui leur font défaut aux origines d'un parcours de grande précarité : « *je sens qu'il y a des limites quand même. Moi, en particulier, j'ai besoin d'un réseau et j'aurais souhaité qu'il y ait un réseau transversal en même temps* ». La

construction de ces liens de réseau apparaît affectivement très souvent comme un enjeu majeur pour ceux qui ne peuvent compter sur ce qui fait réseau informel traditionnel : la famille, la communauté d'appartenance...

L'argument sur les notions d'autonomie et de dépendance se prolonge ainsi dans un registre proche mais de tonalité différente : entre revendication de soi comme individu tenu de se construire lui-même, et référence à différentes forme d'inscription dans les collectifs.

On a vu ce qu'il est de la difficulté grandissante à reconnaître comme des pairs dans les « autres » personnes sans logis, liée à la multiplication des parcours de précarisation. L'étude mène aussi à constater que ceux qui se revendiquent comme purs individus sont très entourés, ou cultivent toujours un certain sens du collectif. Comme PA31, qui dit bien avoir fait le choix définitif de vivre « seul », mais cultive depuis longtemps des relations étroites avec la plupart des acteurs des dispositifs de l'urgence et de la veille sociale, qui en font un des meilleurs connaisseurs des « réseaux » toulousains de la « grande précarité ». Comme ces « sans logis » considérés comme particulièrement « isolés », qui vivent quasiment invisibles des mêmes dispositifs, mais disent trouver dans leur entourage, fait d'autres « sans abri » et de relations de voisinage avec les habitants en titre, les conditions d'une sécurisation minimale.

Ceux qui ont au mieux réussi à traiter de ces ambiguïtés se situent sans doute, encore une fois, du côté de l'expérimentation sociale des « collectifs » alternatifs portée par les « SDF » eux-mêmes et/ou d'anciens sans logis. Ceux-ci s'attachent depuis plus ou moins longtemps à « construire des individus » en s'appuyant sur une régulation collective, à la promotion « collégiale » de projets individuels, à produire des exemples dans lesquels pourrait se glisser l'action institutionnelle...

Ces considérations peuvent sembler un peu théoriques, déconnectées de la réalité quotidienne de l'action sociale et de santé centrée sur les « grands précaires ». Elles n'en questionnent pas moins le déficit de définition dans lequel vivent les acteurs, aussi déterminés soient-ils à ouvrir des voies politiques : notions et concepts incertains, disqualification des personnes et publics précarisés, précarisation des acteurs impliqués dans ce domaine de l'action publique, politiques de moindre implication des institutions et essentiellement « palliatives »...

Pistes de réflexion et de préconisation

L'étude a confirmé ses hypothèses de départ en montrant que le « détour » par l'expression du point de vue des personnes sans logis ouvre des perspectives multiples, dont les grandes lignes apparaissent assez clairement tracées :

1. Associer plus étroitement les personnes sans logis à différents échelons

Comme celle des plus vieux, la parole des personnes sans abri est souvent considérée comme nulle et non avenue. Les entretiens montrent, avec des facettes multiples, que ces personnes font preuve d'une connaissance pragmatique des conditions qu'imposent la vie sans logis, que partagent rarement les intervenants professionnels et bénévoles, ces derniers souvent convaincus que les « sans abri » ont perdu prise sur leur environnement social.

Il s'exprime un fort besoin de participation plus large des personnes hors logement autonome :

- à l'élaboration des projets de vie et projets d'établissement en structures d'hébergement pour réinsertion sociale, d'accueil d'urgence, d'accueil de jour... .
- à la définition des besoins d'adaptation des dispositifs, au niveau d'instances de débat, rares aujourd'hui, et qui n'intègrent que très peu les personnes sans logis.

Comme en matière de gérontologie, la construction de l'action publique et para publique reste essentiellement l'apanage des « aidants » professionnels, militants politiques et techniciens.

- Dans le contexte actuel de complexification de la problématique des « exclus », il apparaît plus que jamais nécessaire de faire plus de place à l'émergence et à l'expression de nouvelles formes de représentation des « sans logis ».
- Il s'agit notamment de soutenir l'élaboration de formules alternatives ou « différentes », susceptibles de promouvoir des figures de « passeurs », personnes en mesure de dans l'accès jouer un rôle d'intermédiaires entre personnes sans logis et opérateurs publics, dans un sens d'accès facilité des plus démunis à la citoyenneté.
- Il faut pour cela fonder plus souvent le rapport entre acteurs politiques, intervenants sociaux et personnes sans abri sur des relations de négociation et de partenariat.

L'expérience récente du « campement du Canal », celle des squatteurs auscitains, montrent, avec d'autres plus anciennes, que certains des « sans abri », a priori considérés comme véritables déviants, peuvent se constituer très vite en interlocuteurs des acteurs politiques et sociaux. Accéder à l'espace public n'est pas nécessairement donné par héritage familial. Cela s'apprend.

2. Développer l'animation

Certaines manifestations médiatisées ont plus fait pour dépasser l'image de disqualification qui s'attache aux personnes sans logis que tous les programmes de « prise en charge » (par exemple à Tarbes dans le cadre des activités de Zon'Art).

- Il apparaît important d'associer les personnes sans logis à toute initiative susceptible de participer à la déconstruction de la représentation souvent très « déficitaire » qui pèse sur eux,
- Il paraît également important d'ouvrir les structures d'hébergement et d'accueil sur l'extérieur, en prenant notamment exemple sur les formules de type « squarts ».
- Il s'agit de favoriser l'auto-expression, l'accès à l'image, à l'expression de la « mémoire » (dans un univers qui en est souvent privé)

3. La formation des acteurs professionnels et bénévoles

Il en va bien sur de la formation initiale des futurs acteurs, mais aussi de la formation continue des professionnels.

Les objectifs doivent être divers :

- Actualiser/réactualiser le regard porté sur le phénomène « sans-abrisme, sur les aspirations et postures des individus et publics .Quel travail social face aux phénomènes de précarisation et aux formes diverses qu'ils adoptent aujourd'hui ?
- Questionner la posture de l' « éducateur », dans ses tendances à reproduire les « sans logis » dans un statut de mineurs sociaux.
- Mieux qualifier la diversité des situations et parcours :
Certaines composantes soulèvent une réflexion particulière :
 - Publics de jeunes en rupture,
 - Publics de personnes d'âge avancé, de précarisation très ancienne ou plus récente,
 - Publics de femmes,
 - Publics d'étrangers...
- Si l'on considère que beaucoup de « sans abri » « échappent » aux dispositifs constitués, quelles évolutions du travail social doit-on souhaiter ?
- Quels « nouveaux métiers » de l'action sociale se profilent à l'horizon ? Dans quelles relations de moindre mise à distance des personnes et publics ? Dans quelles éventuelles relations d'alliance avec eux ?

Par exemple : le « plan de relance » formulé par l'État en mars 2009 prévoit la multiplication des places de « maison relais » (15000 à échéance de la fin 2011) et le développement des équipes de travail de rue (+ 50 à brève échéance) : quelles nouvelles postures du travail social impliquent ces orientations ? Celles du métier d'hôte ou d'animateur de maison relais ? Celles du travail de rue ?

D'une façon générale, le travail social apparaît aujourd'hui placé sous injonction de s'adapter aux nouveaux enjeux relatifs aux processus de précarisation, en même temps qu'aux mutations des façons d'être des personnes sans logis. En quoi les « lignes » de définition des métiers du social et du médico-social peuvent elles être amenées à évoluer ?

4. La question de l'habiter

- **Questionner les limites actuelles de l'offre « d'urgence », diversifier les formules d'accès au logement, d'hébergement, d'accueil, ...**

A considérer le point de vie des personnes sans logis, les dispositifs institutionnels de l' « urgence » se montrent assez largement débordés par l'ampleur du phénomène de la grande précarité, en particulier dans la métropole régionale. C'est dès lors le principe même de la politique de l'urgence qui se trouve questionné, les personnes se sentant et se disant le plus souvent infantilisées et maltraitées dans le système.

Les questions ont déjà été soulevées par le passé : elles concernent les conditions d'hébergement et ses logiques sous-jacente (mettre les personnes à l'abri, mais sans chercher à les stabiliser, le risque considéré étant d'abord celui du scandale public). Elles concernent plus largement les conditions de l'accueil via le 115, de nuit et de jour.

Les entretiens ont confirmé que rares sont les « sans logis » qui se retrouvent pleinement dans le système actuel, que ceux qui le maîtrisent sont plutôt ceux qui ont réussi à s'y stabiliser. Inscrire

L'accueil d'urgence dans la plus longue durée est une revendication ancienne, que les personnes partagent, tant pour la qualité de l'habiter qu'en matière d'accompagnement social.

- **« Faire habiter »**

De nombreux entretiens montrent que les personnes « sans logis » demandent à habiter (Voir plus haut : maisons relais, campement du canal...). - La formule peut sembler d'évidence, ou surprendre si l'on considère les difficultés que rencontrent les acteurs sociaux à stabiliser certaines personnes, mais il faut entendre qu'habiter ne signifie pas nécessairement accéder à un logement individuel autonome, souvent considéré comme synonyme d'isolement. Dans leur majorité, les personnes se réfèrent à des modèles d'habitat intermédiaire, entre habitat individuel et habitat collectif, garantissant à la fois leur intimité et leur besoin d'être entouré.

Le besoin de diversification des formules d'accueil et de logement apparaît très fort. D'autant qu'il s'agit de faire face à l'hétérogénéité grandissante des « publics » de sans logis.

Les référentiels sont à la fois divers et convergents, les modèles se situant par exemple :

- du côté des squats organisés, sécurisés et pérennisés,
- en « habitat différent » en maisonnée,

Ce sont ces modèles que reproduisent plus ou moins les formules récentes de maisons relais et de stabilisation, non sans soulever des interrogations sur leurs conditions effectives de mise en œuvre : l'habitat n'est pas tout. Il faut aussi considérer toute l'importance qui s'attache à développer :

- Une éthique de l'utilisateur et du lien entre celui-ci et les interventions sociales et de santé.
- un soutien à la fois formel et informel (sur le mode de ce que préconisent les politiques de soutien aux plus âgés)
- une action d'insertion sociale digne de ce nom.

L'enquête démontre que le principe du « housing first » (« Habiter d'abord »), va bien dans le bon sens, parce qu'il répond aux aspirations des personnes elles-mêmes.

- **Faire lien**

Ce principe est depuis longtemps débattu et est notamment à l'origine des formules d'accueil, et surtout du travail de rue en équipes mobiles.

A considérer ce que nous apprend l'enquête sur les réticences et les difficultés que connaissent les « sabs abri » à se porter demandeurs, la problématique du lien social est plus que jamais d'actualité.

Elle rejoint plus largement celles qui se rapportent à la posture des divers intervenants et aux nouvelles formes de médiation à développer.

5. Susciter le débat public

Les personnes qui ont accepté de participer à l'enquête ont souvent dit leur souci de voir la « question SDF » portée sur la place publique. Le fait est que les politiques de la grande précarité sont sensibles à l'opinion publique, au sens positif ou négatif.

Il s'agira donc de :

- soutenir toute initiative de manifestations publiques.
- Si possible en associant les « sans abri »,
- En ciblant en premier lieu les publics d'utilisateurs et de porteurs de projets.